



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU CANTAL

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



Bulletin d'information

EDITION SPECIALE

16 Août 2011

Arrêté préfectoral n° 2011 - 1248 du 12 Août 2011 Chargeant Monsieur Guillaume Robillard
Sous-Préfet de Saint-Flour d'assurer la suppléance du Secrétaire Général De la Préfecture du
Cantal pour la période du 16 août au 4 septembre 2011

Le document est consultable sur le site internet de la préfecture
http://www.cantal.pref.gouv.fr/communication/recueil_actes_administratifs.html
ou au bureau du courrier de la préfecture du Cantal
(direction des actions interministérielles et de la Mutualisation – DAIM)
Cours Monthyon – 15000 AURILLAC

PRÉFECTURE DU CANTAL

16. AOU. 2011

COURRIER-DÉPART

SECRETARIAT GENERAL

Arrêté préfectoral n° 2011 - 1248 du 12 Août 2011 Chargeant Monsieur Guillaume Robillard Sous-Préfet de Saint-Flour d'assurer la suppléance du Secrétaire Général De la Préfecture du Cantal pour la période du 16 août au 4 septembre 2011

Le Préfet du CANTAL, chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Le Préfet du Cantal, Chevalier de la Légion d'Honneur, Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements,

VU le décret de M. le Président de la République en date du 21 octobre 2010 nommant M. Marc-René BAYLE, Préfet du Cantal,

VU le décret de M. le Président de la République en date du 17 novembre 2009 nommant Monsieur Guillaume ROBILLARD, Sous-Préfet de SAINT-FLOUR,

VU le décret de M. le Président de la République du 19 mai 2010 nommant M. Laurent VERCRUYSSSE, secrétaire général de la préfecture du Cantal,

Considérant l'absence du département de M. Laurent VERCRUYSSSE, secrétaire général du 16 août au 4 septembre 2011 inclus,

SUR proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture du Cantal,

ARRETE

ARTICLE 1er : Pendant la période comprise entre le 16 août et le 4 septembre 2011 inclus, M. Guillaume ROBILLARD, Sous-Préfet de SAINT-FLOUR est chargé d'assurer la suppléance des fonctions de Secrétaire Général de la Préfecture du Cantal.

ARTICLE 2 : M. le secrétaire général de la préfecture du Cantal et M. le Sous Préfet de Saint-Flour sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le Préfet,

Signé

Marc-René BAYLE
